

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PRÉFECTURE
DE LA RÉGION BRETAGNE**

**AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ BRETAGNE**

Rennes, le 1/06/2021

COVID-19: vaccination des professionnels prioritaires : créneaux dédiés durant le week-end du 5-6 juin dans les centres de vaccination

Alors que la campagne vaccinale poursuit son accélération avec l'ouverture depuis le lundi 31 mai à tous les adultes de plus de 18 ans sans condition, le Gouvernement a souhaité faciliter la vaccination de certains professionnels considérés comme les plus exposés au virus* dès le 24 mai.

Dans ce cadre, le samedi 5 et dimanche 6 juin, 19 centres ont réservé des créneaux dédiés pour ces professions qui sont invitées à prendre rendez-vous directement sur les plateformes en ligne avant jeudi 3 juin 18h, (échéance à laquelle ces créneaux seront remis en ligne pour l'ensemble de la population), en saisissant le motif : "*professions particulièrement exposées au virus*".

Département	Centres de vaccination
Côtes-d'Armor	Centre de vaccination "Brézillet n°1", 16 rue Pierre de Coubertin à Saint-Brieuc.
Morbihan	Centre de vaccination "Kerkado", Salle omnisport à Vannes, Centre vaccination "Grand champ", Boulevard du Stade à Grand-Champ, Centre de vaccination "Auray", 2 Rue du Pratel à Auray, Centre de vaccination "Quiberon", Rue Jules Ferry à Quiberon, Centre de vaccination "Ploërmel", 7 Rue du Roi Arthur à Ploërmel, Centre de vaccination "Muzillac", Avenue du parc à Muzillac, Centre de vaccination "Lorient Base", Salle K2 à Lorient, Centre de vaccination "Caudan", 10 rue 19ème Dragon, à Caudan, Centre de vaccination "Le Faouët", 104 Rue de Saint Fiacre, Le Faouët, Centre de vaccination "Pontivy", Gymnase Kerantrée à Pontivy.
Ille-et-Vilaine	Centre de vaccination "Stade Robert Poirier", avenue du Professeur Léon Bernard à Rennes, Centre de vaccination "Redon", rue Lucien Poulard à Redon, Centre de vaccination "Liffré", 9 rue des Ecoles à Liffré, Centre de vaccination "Vitré", Parc expo, chemin du Feil à Vitré.
Finistère	Centre de vaccination de "Châteaulin", Roc de Quimill à Châteaulin, Centre de vaccination "du Pays de Morlaix", Langolvas à Garland Centre de vaccination "Quimper", Rue de Stang-bihan à Quimper Centre de vaccination "Brest HIA", Rue de Mostaganem à Brest

*** Liste détaillée des professionnels concernés:**

Les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
Les agents au contact des élèves en école, collège, lycée, universités (dont agents périscolaire et agents de restauration scolaire);
Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ;
Les professionnels de la petite enfance (dont les assistants maternels)
Les assistants familiaux ;
Les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse ;
Les professionnels de la protection de l'enfance ;
Les professionnels de l'hébergement d'urgence ;
Les policiers nationaux et municipaux ;
Les gendarmes ;
Les agents de gardiennage et de sécurité ;
Les surveillants pénitentiaires et personnels des services d'insertion et de probation ;
Les militaires en opération sentinelle ;
Les douaniers de la branche surveillance ;
Les conducteurs de bus ;
Les personnels de bord de ferry et de navette fluviale ;
Les conducteurs, facteurs et livreurs sur courte distance ;
Les conducteurs routiers ;
Les chauffeurs de taxi et de VTC ;
Les contrôleurs des transports publics ;
Les agents de nettoyage et d'entretien ;
Les agents de ramassage de déchets, éboueurs, agents de centre de tri des déchets, salariés de centre de traitement et les égoutiers ;
Les opérateurs sur les stations de traitement d'eau potable et d'eaux usées et les agents d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement
Les salariés et chefs d'entreprise des commerces d'alimentation : caissières, employés de libre-service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
Les buralistes ;
Les salariés et chefs d'entreprise du secteur des hôtels, cafés et restaurants ;
Les personnels de la restauration collective ;
Les professionnels des services funéraires et mortuaires ;
Les ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire (dont mareyeurs) ;
Les personnels des abattoirs et des entreprises de transformation des viandes ;
Les inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
Les agents de contrôle de l'inspection du travail
Les salariés de l'événementiel ;
Les salariés et professeurs des salles de sports ;
Les gens de mer et personnels des compagnies maritimes et aériennes voyageant vers des pays à risque.

Une fois le rendez-vous pris, les professionnels concernés pourront se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), bulletin de salaire pour les salariés, déclaration sur l'honneur pour les autres.

L'ensemble des professionnels pourront bien entendu continuer à se faire vacciner dans l'ensemble des centres de vaccination de la région.

Pour ceux âgés de plus de 55 ans, la vaccination en ville avec les vaccins Astrazeneca, Janssen et Moderna se poursuit, grâce à la mobilisation des médecins (médecin généraliste, médecin spécialiste ou médecin du travail), des pharmaciens et des infirmiers.

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**

Tél : 02 99 02 11 80
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Tél : 02 22 06 72 64
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr